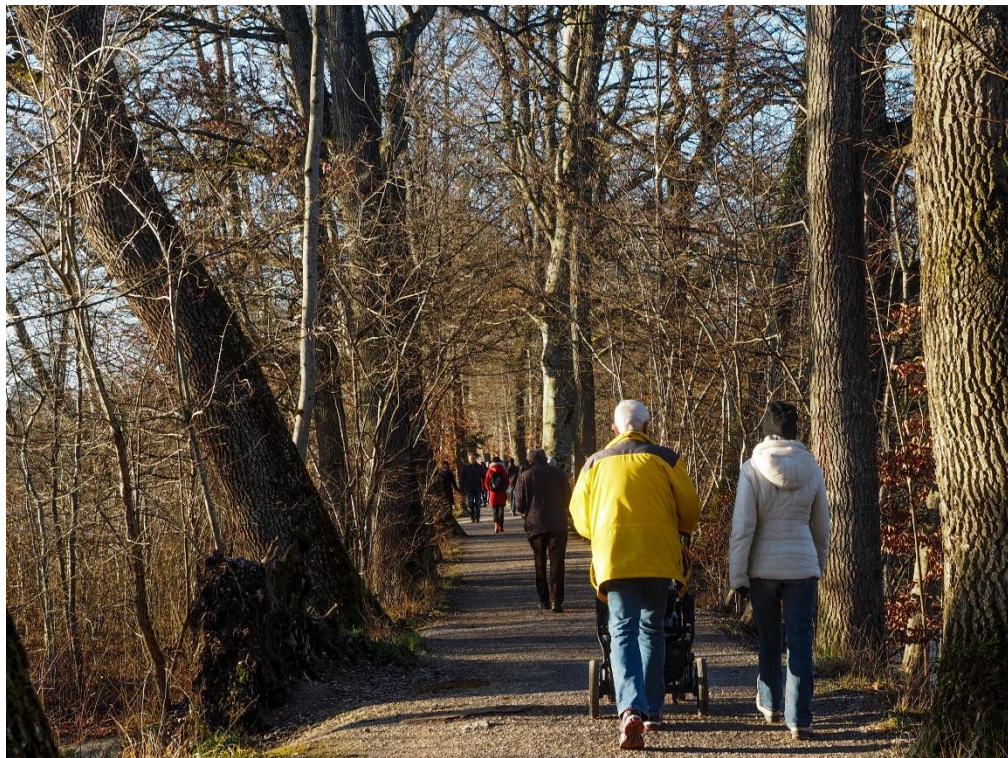


Séminaire d'automne de la série « Loisir et accueil en forêt »

Séminaire 373 / séminaire d'une journée avec visite en forêt

Le libre accès des forêts

Jeudi, 10 septembre 2026, de 09 :30 à 17 :00, Soleure (SO)



Organisations porteuses

FVW | **SSF**

Fachverein Wald SIA
Société spécialisée de la forêt SIA
Associazione specializzata della foresta SIA
Associazione specialista da quercia SIA



Schweizerischer Forstverein
Société forestière suisse
Società forestale svizzera



aifsi
accademici e ingegneri forestali
della Svizzera italiana

Alumni BFH
HAFL

INFORMATION SUR LE SUJET

Le droit de libre accès à la forêt fût inscrit en 1912 dans le code civil suisse et est valable depuis, jusqu'à aujourd'hui. C'est aussi mentionné dans la loi forestière suisse et va de soi pour les visiteurs.euses en forêts. Depuis cette époque, la forêt et la société ont fortement changé. La population et ses loisirs ont augmenté. On trouve en forêt une quantité d'activités, d'événements et d'offre commerciales. C'est pour cela que se pose la question de si le droit de libre accès dans sa forme d'autrefois est encore acceptable pour les forêts et ses propriétaires, ce qu'il faut comprendre aujourd'hui est « conformément à l'usage local » mentionnées dans le code civil, et si des adaptations sont nécessaires.

Le 19 août a lieu le Congrès Forestier de ForêtSuisse sur le thème « Carte blanche en forêt – le droit de libre accès atteint-il ses limites ? ». Dans le cadre de ce séminaire, les principales constatations et conclusions du congrès seront reprises, des solutions possibles discutées et approfondies à l'aide d'exemples en forêt. Un guide simple permettant d'évaluer le droit de libre accès sert de référence.

BUT DU SÉMINAIRE

Les participants.es

- se penchent sur les résultats du Congrès Forestier 2026 et traitent les défis que cause le droit de libre accès à la forêt.
- connaissent les limites du libre accès à la forêt et comment évaluer la notion « conformément à l'usage local » mentionnée dans le code civil.
- discutent les défis pour les propriétaires forestiers.ères et la gestion forestière et débattent de pistes de solutions à ce sujet.
- disposent d'une grille d'analyse, qui permet aux gestionnaires de forêts récréatives d'évaluer les chances et les dangers du droit de libre accès et de jauger les limites de l'accessibilité.

PUBLIC CIBLE

Les experts.es intéressés.es par le domaine de la forêt et du paysage, ainsi que la récréation, le tourisme et la promotion de la santé ; les communes et les autorités cantonales, les bureaux de conseil, les propriétaires de la forêt et les services forestiers.

ANIMATION DE LA JOURNÉE ET INTERVENANTS.ES

Animation de la journée et modération

Brigitte Wolf, directrice de la Communauté de travail pour la forêt (CTF)

Intervenants.es

Paolo Camin, ForêtSuisse

Clémence Dirac, Département Forêt, OFEV

Daniela Rommel, Amt für Wald, Jagd & Fischerei Kt. Solothurn (AWJF SO)

Jonas Walther, Betriebsleiter Forstbetrieb der Bürgergemeinde Solothurn (BG SO)

Noch offen, Gesundheitsamt Solothurn (à confirmer)

Sophie Arber, Pfadi Stadt Solothurn (à confirmer)

Cyril Bardet, Verband Revier Jagd Solothurn (RJS)

Lucca Heinzmann, Kreisförster Region Solothurn AWJF SO

Peter Brotschi, Verband Bürgergemeinden und Wald Kanton SO (BWSO)

PROGRAMME DU 10 SEPTEMBRE 2026

Matinée : conférences et discussions

À parti de 9 :00 : arrivée des participants.es, café et croissants

09 :30	Salutations, buts et déroulements	B. Wolf
09 :40	Contexte, le libre accès dans la Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050 et les mesures de mise en œuvre	C. Dirac
09 :50	Contexte et éléments déclencheurs ; Constatations et conclusions du CongrèsForestier 2026	P. Camin
10 :05	Le libre accès des forêts dans le canton de Soleure : expérience pratique et particularités	D. Rommel
10 :15	Le libre accès des forêts de la bourgeoisie de Soleure : perspective du service forestier et du propriétaire	J. Walther
10 :25	Questions de compréhension, tour de table	B. Wolf
10 :45	<i>Pause</i>	
11 :15	3 Exposés introductifs : chances du libre accès : - la forêt favorise la santé - offre de rangers en forêt - les scouts ont leur place dans la forêt 3 Exposés introductifs : dangers du libre accès : - le gibier a besoin de calme - les danger spécifiques à la forêt changent - l'usage commercial va trop loin	n. offen J. Walther (S. Arber) C. Bardet L. Heinzmann P. Brotschi
11 :45	Débat approfondi des chances et des dangers ainsi que les limites du droit de libre accès	B. Wolf
12 :00	Départ pour le dîner (30' à pied à travers la forêt)	Tous et toutes
12 :30	Dîner	Tous et toutes

Après-midi (visite et évaluations en forêt)

14 :00	Salutations, buts de l'après-midi et déplacement	B. Wolf
14 :05	Dans le cadre d'une visite en forêt, nous visiterons cinq objets, qui illustrent les chances et les dangers du libre accès à la forêt. En groupe, nous utiliserons un instrument d'analyse et déterminerons pour chaque objet les limites d'utilisation par les loisirs. Les résultats des analyses seront discutés et validés ensemble.	Tous et toutes
16 :00	<i>Pause</i>	
16 :15	Validation des résultats et discussion de clôture	B. Wolf
17 :00	Fin	Tous et toutes

INFORMATION SUR LE LIEU ET L'ORGANISATION

DATES, TEMPS ET LIEU DU COURS

Date : jeudi, 10 septembre 2026.

Temps : de 09 :30 à 17 :00

Forme : Présentations dans la matinée (Werkhof) ; visite en forêt l'après-midi.

Lieu : Soleure ; les participants.es recevront les informations détaillées.

LANGUE

La modération du cours se fera en allemand et en français, les intervenants parleront dans leur langue maternelle (français ou allemand).

FRAIS D'INSCRIPTION

Catégorie	Journée
Membres, organisations membres et partenaires	CHF 290
Étudiants.es	CHF 60
Personnes à faible revenus	CHF 200
Autres personnes	CHF 340

DOCUMENTS DE COURS ET ÉVALUATION

Le contenu des présentations et des résultats des discussions sera mis à disposition des participants.es.

INSCRIPTION / DÉSINSCRIPTION

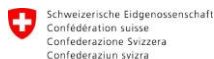
Inscriptions via internet : www.fowala.ch, Délais d'inscription : 26 août 2026. Les personnes inscrites reçoivent une confirmation d'inscription.

En cas de désinscription moins de 10 jours avant l'événement, 50% du prix de cours sera remboursé. En cas de désinscription moins de 5 jours avant le début du cours ou bien d'absence, le coût total du cours sera facturé.

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat des cours : Communauté de travail pour la forêt (CTF), Arbeitsgruppe Freizeit und Erholung im Wald - groupe de travail accueil en forêt; c/o Brigitte Wolf, Ebnetstrasse 21, 3982 Bitsch, Telephone : 079 456 95 54 ; E-Mail : info@afw-ctf.ch.

Partner/finanzielle Unterstützung



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU



European Quality Assurance for Universities
EDUQUA